

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Du 28 février 2025 à 17h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 28 février à 17h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 21 février 2025, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	21 février 2025
Date d'affichage	21 février 2024

Membres en exercice	75
Membres présents	62
Pouvoirs	10
Votants	72

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAIN – DENIS – LEDET – MALLET PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION

Etaient absents :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Françoise BEAURIN donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Patrick LEDET
M. Michel LEPAGE
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Monique BOULART
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Patricia CHAGNON
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Aymerick COEUILTE
M. Jean-Paul LECOMTE donne pouvoir à Mme Martine CRÉPIN
M. Luc CHATENAY
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Emmanuel DELAHAYE remplacé par Mme Christiane FRANCOIS
Mme Clémence FROISSART-SENLIN donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
Mme Odile DUVAL remplacée par M. Bertrand AUBERT

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Régis RIMBAULT

Le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 10 décembre 2024 (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAIN – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – FROISSART-SENLIN – DORION)

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) 2025.001 Versement du capital décès aux ayants-droits

Le Conseil d'Agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles D 712-19, D 712-20, D 712- du Code de la Sécurité Sociale,
- Vu le décret n° 60-58 du 11 janvier 1960, relatif au régime de sécurité sociale des agents permanents des communes,
- Vu le décret n° 2009-1425 du 20 novembre 2009, modifiant l'article D 712-20 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux modalités d'attribution du capital décès aux ayants-droits des fonctionnaires,
- Vu le décret n° 2021-1860 du 27 décembre 2021, relatif aux modalités de calcul du capital décès servi aux ayants-droits de l'agent public décédé, modifiant le décret n° 2021-176 du 17 février 2021,
- Vu la décision n° IP/2022.64 du 8 mars 2022 de la collectivité de conclure un contrat d'assurances pour les risques statutaires encourus par les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL auprès de la CNP Assurance via RELYENS (Ex SOFAXIS) jusqu'au 31 décembre 2025,
- Considérant le contrat d'assurance établi le 27 avril 2022 et valable du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025,
- Considérant l'acte de décès en date du 23 octobre 2024 d'un agent titulaire à temps complet de la collectivité,

Après en avoir entendu l'exposé par le Président, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAIN – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSE – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – FROISSART-SENLIS – DORION)

- **De prendre acte** que lorsqu'un fonctionnaire titulaire ou stagiaire affilié à la CNRACL, exerçant son activité sur une durée hebdomadaire d'au moins 28 heures, décède avant l'âge légal de départ à la retraite quelle que soit la cause du décès, la collectivité qui employait cet agent doit verser un capital décès aux ayants-droits (conjoint et enfants de moins de 21 ans). Le capital décès est par conséquent une prestation obligatoire à la charge de la collectivité ;
- **D'indiquer** que suite au décès, survenu le 15 septembre 2024, d'un agent titulaire à temps complet de la collectivité, placé en congé de longue durée depuis le 5 décembre 2023, il est nécessaire de procéder au versement du capital décès à ses ayants-droits, à savoir son enfant légitime, âgé de moins de 21 ans ;
- **De fixer**, conformément à la législation en vigueur, le montant du capital décès de 27 644,40 € brut correspondant à la dernière rémunération brute annuelle du fonctionnaire décédé et à l'indice détenu par celui-ci au jour de son décès ;
- **De verser** à l'ayant droit de cet agent décédé le montant fixé ci-dessus ;
- **De prendre acte** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité et que l'assurance remboursera cette dernière sur production des justificatifs correspondants ;

- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2) 2025.002 Avenir de la plateforme « Baiedesomme-shopping »

M. le Président donne la parole à M. TONOLLI :

M. TONOLLI estime que 17 214 € de fonds propres ont été jetés par la fenêtre, et sans y inclure les dépenses de personnel associées. Cette démarche représente beaucoup d'argent pour une plateforme dont l'intérêt n'a jamais été débattu en commission ou proposé au vote lors d'un conseil communautaire.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la délibération N°2024.019 du 22 février 2024 portant délégation d'attribution au Président, pour *« prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, des contrats de prestations de service ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget »*,
- Vu la décision N°CL/2021/190 de conclure un marché en vue de la réalisation d'une « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une plateforme de e-commerce à destination des acteurs économiques de l'agglomération de la Baie de Somme » avec l'entreprise EQUINOXES,
- Considérant la date de fin de contrat du marché en question et son bilan,

Après avoir entendu l'exposé par le Vice-président en charge de l'Economie, Olivier MALLET, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAIN – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – BOURGOIS – LEFEBVRE – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSE – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – FROISSART-SENLIS DORION ; 3 contres : MM. PARSIS – JACOB – AUBERT ; 1 abstention : M. DELOHEN)

- **De valider** l'arrêt de la plateforme dès la fin du contrat en avril 2025 ;
- **De mettre** une carte interactive en 2025 sur les sites et application de la CABS ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

3) 2025.003 Demande de modification de la délégation du Conseil d'Agglomération au Président

Le Conseil d'agglomération,

- Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération N°2024.019 en date du 22 février 2024 modifiée portant délégation de pouvoir au Président,

Après avoir entendu l'exposé par le Conseiller délégué en charge de la ruralité, Christian LESENNE, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAIN – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – MALLET PRUVOT – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT DANTEN – BOUTROY – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT RHUIN – VASSEUR – BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CRÉPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – FROISSART-SENILIS – DORION ; 4 abstentions : MM. TONOLLI – HENIQUE – Mmes ARCIVAL – LEPLOMB)

- **De déléguer** au Président pendant toute la durée du mandat le pouvoir d'*Attribuer les subventions du Fonds ruralité*
- **D'acter** que le champ des délégations ainsi consenties au Président est le suivant :
 - Réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,
 - Réaliser les lignes de trésorerie,
 - Demander auprès de tous les organismes l'attribution de subventions et de soutiens financiers,
 - Fixer les plans de financement des opérations prévues au budget,
 - Fixer les tarifs de vente des produits des boutiques de l'office de tourisme communautaire,
 - Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
 - Fixer les droits prévus au profit de la communauté qui n'ont pas un caractère fiscal,
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, des contrats de prestations de service ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget,
 - Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas six ans,
 - Décider de l'acquisition et de l'aliénation des biens mobiliers et immobiliers,
 - Exercer les droits de préemption en application du code de l'urbanisme et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien,
 - Prendre toutes les décisions de réalisation d'étude et de diagnostic prescrites pour les opérations d'aménagement ou de travaux,
 - Signer les conventions prévues par le code de l'urbanisme pour les participations au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté ou pour voirie et réseaux,
 - Signer les conventions de redevance spéciale au titre de la collecte des ordures ménagères,
 - Intenter les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, en désignant ou non un avocat,
 - Signer les conventions techniques et financières relatives à l'aménagement de la voirie avec le Département de la Somme,
 - Signer les conventions d'utilisation du domaine public pour le rejet d'effluents traités issus d'une filière d'assainissement vers le milieu superficiel
 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
 - Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
 - Adhérer aux associations qui permettent la réalisation des compétences de la communauté,
 - Adhérer aux différents services proposés par le centre de gestion de la Somme,
 - Attribuer les logements pour nécessité de service,
 - Signer les contrats de travail à durée déterminée ou indéterminée des agents non titulaires,
 - Attribuer les subventions aux particuliers liées au Programme Local de l'Habitat et aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat en cours sur le territoire.
 - **Attribuer les subventions du fonds ruralité.**

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Du 28 février 2025 à 17h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 28 février à 17h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 21 février 2025, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	21 février 2025
Date d'affichage	21 février 2024

Membres en exercice	75
Membres présents*	63
Pouvoirs	10
Votants	73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAIN – DENIS – LEDET – LEPAGE
MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND –
DUQUESNE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB –
MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE –
BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ –
MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO –
LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION

***Arrivée de M. Michel LEPAGE pendant la présentation du point 4**

Etaient absents :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Françoise BEAURIN donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Monique BOULART
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Patricia CHAGNON
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Aymerick COEUILTE
M. Jean-Paul LECOMTE donne pouvoir à Mme Martine CRÉPIN
M. Luc CHATENAY
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Emmanuel DELAHAYE remplacé par Mme Christiane FRANCOIS
Mme Clémence FROISSART-SENLIN donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
Mme Odile DUVAL remplacée par M. Bertrand AUBERT

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Régis RIMBAULT

4) 2025.004 Création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) à Longpré-les-Corps-Saints : validation du périmètre

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code du Patrimoine, et en particulier les articles L. 631-1 à L. 631-5 relatifs au classement au titre des Sites patrimoniaux remarquables (SPR), et les articles L. 621-30 et L. 621-31 relatifs à la protection au titre des abords des Monuments historiques et aux Périmètres délimités des abords (PDA),
- Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP),
- Vu le décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au Patrimoine mondial, aux Monuments historiques et aux Sites patrimoniaux remarquables (SPR),
- Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la délibération du conseil d'agglomération de la Baie de Somme en date du 16 décembre 2020 validant le lancement de la procédure de création d'un Site patrimonial remarquable (SPR) sur la commune de Longpré-les-Corps-Saints,
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Longpré-les-Corps-Saints en date du 17 décembre 2024, validant la proposition de périmètre délimités des abords (PDA) sur la commune,
- Considérant la proposition de périmètre délimité des Abords et le rapport de présentation annexés à la présente délibération,
- Considérant qu'après avis de l'inspecteur des patrimoines, le projet de Site Patrimonial Remarquable prévu sur Longpré-les-Corps-Saints a été retravaillé en Périmètre Délimité des Abords,
- Considérant l'avis positif émis par la commission aménagement du territoire du 6 février 2025,

Après avoir présenté le périmètre proposé et avoir entendu l'exposé par le Conseiller délégué en charge de l'urbanisme et droit des sols, José MARQUE, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 73 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAIN – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN BOUTROY – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – FROISSART-SENILIS – DORION)

- **De valider** la proposition de Périmètre délimité des abords (PDA) - conformément aux documents joints ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5) 2025.005 Création de trois Périmètres Délimités des Abords (PDA) à Abbeville : validation des périmètres

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code du Patrimoine, et en particulier les articles L. 631-1 à L. 631-5 relatifs au classement au titre des Sites patrimoniaux remarquables (SPR), et les articles L. 621-30 et L. 621-31 relatifs à la protection au titre des abords des Monuments historiques et aux Périmètres délimités des abords (PDA),
- Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP),
- Vu le décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au Patrimoine mondial, aux Monuments historiques et aux Sites patrimoniaux remarquables (SPR),
- Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la délibération du conseil d'agglomération de la Baie de Somme en date du 16 décembre 2020 validant le lancement de la procédure de création d'un Site patrimonial remarquable (SPR) sur la commune d'Abbeville,
- Vu la délibération du conseil d'agglomération de la Baie de Somme en date du 8 novembre 2023 validant la proposition de classement de SPR sur Abbeville et son périmètre,
- Vu l'avis favorable de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture réunie le 30 mai 2024,
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Abbeville en date du 24 février 2025, validant les propositions des trois périmètres délimités des abords (PDA) sur la commune,
- Considérant qu'il convient de doubler la procédure de SPR en cours avec un PDA élargi à l'ensemble du périmètre SPR,
- Considérant qu'il convient de réduire le périmètre de protection de 500 m existant autour des carrières Menchecourt et Carpentier,
- Considérant l'avis positif émis par la commission aménagement du territoire du 6 février 2025,
- Considérant les projets de périmètres délimités des Abords portant sur la Carrière Menchecourt, Carrière Carpentier et sur 27 monuments historiques à Abbeville réalisés par la DRAC en juillet 2024,

Après avoir présenté les périmètres proposés et après avoir entendu l'exposé par le Conseiller délégué en charge de l'urbanisme et droit des sols, José MARQUE, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 73 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAIN – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN BOUTROY – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – FROISSART-SENLIS – DORION)

- **De valider** la proposition de Périmètres délimités des abords (PDA) sur la Carrière Menchecourt, Carrière Carpentier et sur 27 monuments historiques à Abbeville réalisés par la DRAC en juillet 2024 - conformément aux documents joints ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Du 28 février 2025 à 17h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 28 février à 17h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 21 février 2025, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	21 février 2025
Date d'affichage	21 février 2024

Membres en exercice	75
Membres présents	63
Pouvoirs	10
Votants*	71

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAIN – DENIS – LEDET – LEPAGE
MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND –
DUQUESNE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB –
MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE –
BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ –
MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO –
LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION

***Monsieur Aurélien DOVERGNE ne prend pas part au vote (avec pouvoir de M. GARET)**

Etaient absents :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Françoise BEAURIN donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Monique BOULART
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Patricia CHAGNON
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Aymerick COEUILTE
M. Jean-Paul LECOMTE donne pouvoir à Mme Martine CRÉPIN
M. Luc CHATENAY
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Emmanuel DELAHAYE remplacé par Mme Christiane FRANCOIS
Mme Clémence FROISSART-SENLIN donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
Mme Odile DUVAL remplacée par M. Bertrand AUBERT

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Régis RIMBAULT

6) 2025.006 Modification n° 2 du règlement d'attribution des aides OPAH d'Abbeville

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation notamment ses articles L303.1 (OPAH) / R 327-1 (PIG),
- Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme,
- Vu le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat,
- Vu la convention cadre pluriannuelle Abbeville Action cœur de Ville signée le 28 septembre 2018
- Vu la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire signée le 29 janvier 2020 valant convention d'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur Abbeville,
- Vu le règlement d'attribution des aides signé le 2 juin 2022,
- Considérant le projet de règlement d'attribution des aides dans le cadre du programme OPAH-RU et la nécessité de modifier certaines conditions d'attribution de subvention, sans que cela ne porte atteinte au budget de l'opération,
- Considérant l'avis positif du comité ORT du 22 janvier 2025,
- Considérant l'avis positif émis par la commission aménagement du territoire du 6 février 2025,

Après avoir entendu l'exposé par le Conseiller délégué en charge de l'urbanisme et droit des sols, José MARQUE, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURÉ – DAIRAIN – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENRIQUE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CRÉPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – FROISSART-SENLIS – DORION)

- **De valider** le nouveau règlement d'attribution des aides,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document afférent à intervenir.

7) Engagement de principe pour la mise en œuvre du Pacte territorial – France Renov' (PIG) et engagement d'une étude pré-opérationnelle

7. a 2025.007 Engagement de principe pour la mise en œuvre du Pacte territorial – France Renov' (PIG)

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'ANAH du 9 octobre 2024 portant sur l'adaptation des modalités de mise en œuvre du PIG « pact territorial France Renov' »,

- Considérant que le Guichet Unique de l'Habitat mis en place par le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 - Vallées n'est plus effectif depuis le 31 décembre 2024,
- Considérant la nécessité de continuer à apporter un conseil neutre et gratuit aux habitants de la communauté d'agglomération sur les travaux de rénovation de logement,
- Considérant que, pour l'année 2025, il est possible de contractualiser avec l'ANAH uniquement sur les volets 1 : « dynamique territoriale » et 2 : « conseils et orientation des ménages »,
- Considérant le financement de l'ANAH à hauteur de 50% de la réalisation des volets 1 et 2 du Pacte territorial,

Après avoir entendu l'exposé par le Président, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAIN – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – LEPLOMB – DEROUSSET – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – FROISSART-SENILIS DORION ; 1 abstention : Mme BOSIO)

- **D'accepter** le principe de la signature d'une convention de pacte territorial ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention « Pacte territorial France Renov' » avec l'ANAH ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les subventions ANAH et des partenaires institutionnels pour la mise en œuvre de cette convention ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout avenant ou autre document afférent à cette opération ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention avec l'ADIL qui sera chargée de mettre en place les volets 1 et 2 sur l'année 2025.

7. b 2025.008 Engagement d'une étude pré-opérationnelle à l'échelle de l'intercommunalité

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'ANAH du 9 octobre 2024 portant sur l'adaptation des modalités de mise en œuvre du PIG « pact territorial France Renov' »
- Considérant que, dans le cadre de la mise en place du Pacte territorial, il est nécessaire de réaliser une étude pré-opérationnelle sur l'ensemble du territoire intercommunal pour pouvoir contractualiser avec l'ANAH sur le volet 3 relatif à l'accompagnement,
- Considérant le financement de l'ANAH à hauteur de 50% de cette étude,

Après en avoir entendu l'exposé par le Président, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAIN – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS

BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CRÉPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – FROISSART-SEN LIS DORION)

- **De valider** le principe de lancement d'une étude pré opérationnelle sur l'ensemble du territoire intercommunal ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les subventions ANAH et des partenaires institutionnels pour la mise en œuvre de cette étude ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout avenant ou autre document afférent à cette opération.

CONSEIL D'AGGLOMERATION

Du 28 février 2025 à 17h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 28 février à 17h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 21 février 2025, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	21 février 2025
Date d'affichage	21 février 2024

Membres en exercice	75
Membres présents	63
Pouvoirs	10
Votants	73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAIN – DENIS – LEDET – LEPAGE
MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND –
DUQUESNE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB –
MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE –
BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ –
MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO –
LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION

Etaient absents :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Françoise BEAURIN donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Monique BOULART
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Patricia CHAGNON
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Aymerick COEUILTE
M. Jean-Paul LECOMTE donne pouvoir à Mme Martine CRÉPIN
M. Luc CHATENAY
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Emmanuel DELAHAYE remplacé par Mme Christiane FRANCOIS
Mme Clémence FROISSART-SENLIN donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
Mme Odile DUVAL remplacée par M. Bertrand AUBERT

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Régis RIMBAULT

VOIRIE

8) 2025.009 Rétrocession de la compétence voirie aux 43 communes de la CABS

M. le Président donne la parole à M. TONOLLI :

M. TONOLLI déplore le fait qu'il n'y ait pas eu de critères définis pour considérer les types de voirie et les types de stationnement d'intérêt communautaire, ce qui a entraîné des conséquences lourdes pour les finances de la CABS. Ce point avait d'ailleurs été mis en avant par la Cours des Comptes en 2021 et 4 ans ont été nécessaires pour prendre une nouvelle décision.

M. TONOLLI rappelle que le système permettait de mutualiser les dépenses, mais les recettes, elles, restaient au seul bénéfice des communes. Les dépenses de stationnement sont également concernées, puisque le parking du centre hospitalier est financé par la CABS, alors que les recettes elles sont restées au bénéfice des communes, notamment les recettes de stationnement payant à Saint-Valery.

M. TONOLLI considère qu'il serait plus opportun de rétrocéder définitivement la compétence voirie et stationnement aux communes. En compensation, il conviendrait de revaloriser le fonds ruralité, et de créer un nouveau fonds de concours pour pouvoir participer aux investissements de voirie des communes. Cela aurait le double avantage d'être à la fois beaucoup plus simple dans le fonctionnement et de pouvoir consacrer une enveloppe fermée pour soutenir les investissements de voirie.

Le Président répond à M. TONOLLI :

Monsieur TONOLLI, vous n'avez pas travaillé dans le conseil des maires qui s'est réuni à plusieurs reprises et je salue le travail des équipes des services techniques et d'Aymerick COEUILTE.

Ce fut un travail de fourmi pour présenter ce projet de règlement de voirie qui n'existait pas et qui existe partout dans toutes les communautés de communes ou communautés d'agglomération, en tout cas de notre département. Nous avons pris le temps de travailler sur ce projet, cela a fait l'objet de plusieurs réunions de travail et d'ateliers, au sein desquels chacun a pu apporter sa pierre à la réflexion pour aboutir à la fin à un consensus sur ce règlement.

Aujourd'hui on vous propose de rétrocéder dans un premier temps la voirie communautaire aux communes. Les communes auront ensuite trois mois pour délibérer. Ensuite, elles devront redélibérer pour rétrocéder la voirie à la CABS, de manière à ce que cette compétence puisse continuer à être exercée à la communauté d'agglomération avec des agents très opérationnels sur ces questions, et capables d'accompagner les travaux, de travailler en direct avec les communes pour la préparation, l'exécution, la validation des travaux. Nous souhaitons continuer à le faire, bien entendu, mais nous souhaitons aussi que chaque commune puisse délibérer en son âme et conscience.

Ensuite l'exemple du parking de l'hôpital est un très mauvais exemple, dans la mesure où celui-ci appartient à la CABS. Nous avons délibéré sur l'acquisition de ce foncier en tout début de mandat, nous allons donc faire les travaux de voirie

M. le Président donne la parole à M. LENNE :

La commune de Boismont, avait au départ l'intention de reprendre la compétence voirie.

Nous avons un dossier en cours avec la CABS, concernant l'aménagement de la traversée du village. On m'a redonné le dossier en me disant qu'il me revenait de le prendre en charge compte tenu de mon intention de reprendre ma voirie.

Donc j'aimerais savoir, jusque quand la compétence voirie s'exerce ? normalement, le temps que l'on délibère, la CABS devrait continuer de s'occuper de notre dossier.

Réponse de Monsieur COEUILTE

C'est pour cela que je conseille de délibérer rapidement afin que l'on puisse continuer à être derrière vous, de travailler avec vous, on restera à vos côtés et concernant votre dossier, je pense qu'il y a eu une erreur quelque part, on va reprendre ce dossier et on revient vers vous rapidement.

M. le Président donne la parole à M. WALRAVE :

Monsieur le Président, en dehors d'avoir limité considérablement la couverture de la compétence voirie de 713 kilomètres à 204 kilomètres, ce qui pénalise forcément toute la ruralité puisque la voirie c'est notre fonds de commerce. Deuxième point négatif le déficit de 3 millions d'euros de la voirie chaque année. La Chambre Régionale des Comptes, sur l'exercice 2017/2020, avait constaté un déficit de cette compétence voirie à 12 millions d'euros. Au vu de cette nouvelle réforme on ne va pas améliorer du tout les finances, et c'est là le plus désagréable, on pénalise la ruralité et on n'améliore pas les finances.

C'est toute peine perdue la montagne a accouché d'une souris.

Le Président : Nous allons réaliser une économie, puisque nous allons passer de 3 millions à 600 000 euros. C'est bien l'enveloppe qui a été définie. Nous avons travaillé sur ce règlement de voirie pour revoir complètement le mode de financement et les critères définis pour réaliser ces voiries communautaires

M. le Président donne la parole à M. HENOCQUE :

Moi je ne suis pas tout à fait d'accord avec la façon dont on a déterminé les voiries communautaires. L'accès aux entreprises a été écarté de ces voiries et d'autre part on va financer certaines voiries, mais les communes n'auront plus les moyens de faire des travaux de voirie qui ne seront pas subventionnés par la CABS.

M. COEUILTE répond :

Il fallait prendre une décision pour déterminer les routes d'intérêt communautaire. Cela a été validé lors des dernières réunions avec l'ensemble des élus.

Le Président donne la parole à M. HAUSSOULIER

Des remarques d'ordre générales. J'apprécie toujours les débats qui font état de tout et du contraire.

D'un côté, on donne des leçons à l'exécutif sur comment faire des économies, on nous dit d'ailleurs que cela a coûté 12 millions sur 4 ans à la CABS, mais 12 millions de travaux qui ont été faits dans les communes. Donc on ne peut pas d'un côté dire, on abandonne la ruralité et de l'autre côté nous dire ce n'est pas normal d'avoir dépensé 12 millions. On ne peut pas faire et l'un et l'autre.

Je veux bien qu'on dise par exemple, qu'il y a deux communes ayant des recettes particulières liées au stationnement.

Il y a 43 communes, pour quelle raison seules deux communes porteraient ce fardeau ? s'il faut que le stationnement payant soit mutualisé, il faut aussi que ce stationnement payant existe partout et que l'ensemble des gratuités n'existe plus.

Oui, nous n'avons plus les moyens, mais nous vivons, et d'ailleurs, j'aurai l'occasion, sous l'autorité du Président de le dire juste avant de mettre autant d'argent sur la voirie, mais ces travaux ont profité aux communes. Les conseils municipaux ont légitimement été ravis d'être accompagnés par la CABS sur les travaux réalisés, ceux-là ne font pas le procès de la communauté d'agglomération. Je pense que ces travaux ont servi à l'ensemble du territoire de l'agglomération.

C'est la raison pour laquelle on vous dit qu'il faut qu'on restreigne les 700 km sur lesquels nous intervenions auparavant.

On vous propose, si demain nous reprenons la compétence, de le faire sur 200 km, naturellement il y aura moins d'argent de dépensé au profit des communes rurales.

Je vais vous donner le chiffre exact entre 2017-2024, le montant est de 23 550 536 000 hors ingénieries.

23 millions à la charge des communes et 20 millions à la charge de la CABS. 43 millions de travaux, je pense qu'au final ça doit se voir sur les voiries des communes.

Mais si on veut trouver des recettes, certains proposent les recettes de stationnement des communes qui ont du stationnement payant, C'est tellement facile d'aller faire les poches des voisins !

Mais moi, je propose autre chose d'alternatif, de courageux, d'ambitieux pour Abbeville. Quand on est candidat à la mairie de la ville, on peut porter aussi une ambition.

Moi quand on a fait les parkings payants à Saint-Valery, on a expliqué pourquoi. Je suis persuadé, que Jean-Paul Lecomte, a procédé de la même façon. Ils ont voulu faire des choses, en contrepartie, ils ont engagé des travaux extrêmement importants dans la commune.

Si nous ne touchons pas à cette compétence-là, on pourra se dire chaque année les mêmes choses, de toute façon on n'aura pas la capacité à faire face à nos obligations. Aujourd'hui, on n'a plus les moyens.

Vous avez compris que j'étais dans la provocation en proposant aux 43 communes des parkings payants, c'est bien quelque chose dont je sais pertinemment que personne portera le projet, mais il ne faut pas regarder uniquement les recettes des voisins, il faut peut-être se poser soi-même la question « qu'est-ce que je peux faire pour améliorer la situation globalement du groupement ? », puisqu'il s'agit de chercher collectivement des recettes.

Le Président donne la parole à M. DELOHEN

J'ai juste une question, parce que depuis tout à l'heure, on parle de pas mal de choses, c'est intéressant, mais ma question est on va voter quoi ?

Parce-que depuis tout à l'heure on parle de pas mal de chose, je l'entends. Est-ce le moment d'en parler ou ce sera le moment un petit peu plus tard, quand on parlera d'un retour éventuel d'une partie de la compétence voirie ?

Parce que là, tout de suite, j'avais lu, je pensais que vous alliez me demander de voter sur la rétrocession complète de la compétence voirie. Et au regard de ce que j'ai écouté à la fois de mes collègues, mais également du Premier Vice-président je suis en droit de me poser la question, Que vais-je voter tout de suite après ? Je suis un peu perdu.

Le Président donne la parole à la DGS, Mme AYACHI

Aujourd'hui, vous délibérez pour la rétrocession de l'exercice de la compétence voirie par de stationnement aux 43 communes membres de la communauté d'agglomération.

Ensuite, vous avez trois mois pour délibérer, pour accepter à l'échelle communale cette rétrocession. Si vous ne délibérez pas dans les trois mois, c'est un avis favorable d'office (**Attention, il s'agit d'une erreur matérielle : il convient d'entendre ici un avis « défavorable »**). **Ce rectificatif fera l'objet d'une délibération modificative au conseil du 14 avril**).

Le Préfet prendra un arrêté préfectoral modifiant les statuts de la CABS.

La CABS n'exercera plus la compétence voirie suite à cet arrêté préfectoral qui sera pris dans les trois mois après la délibération de ce soir.

Ensuite, on repassera au conseil d'agglomération le règlement voirie, les conditions qui encadreront, en fait, le transfert éventuel de votre compétence voirie à la communauté d'agglomération.

Le Président donne la parole à M. TONOLLI

Je note quand même à la fois la mauvaise foi dont vous faites preuve.

M. le Président, quand vous dites qu'il y a consensus, visiblement, il n'y a pas tant consensus que ça, puisque je n'ai pas l'impression que l'ensemble des 43 maires soient complètement alignés sur la position à adopter concernant la compétence voirie. La mauvaise foi aussi dont vous faites preuve, M. le premier Vice-président, quand vous n'avez aucun problème à faire financer la voirie par la CABS, c'est que le fait des critères soient très larges pour rendre de voirie d'intérêt communautaire la voirie valéricaine ne vous pose pas trop de problème.

Par contre, sur la question du stationnement, là les critères ont été très stricts pour dire que c'était d'intérêt local et pas d'intérêt communautaire.

Ça me fait sourire, même si je comprends très bien qu'effectivement, on peut aussi se poser la question de faire différemment ou de créer des recettes ailleurs. Mais la situation n'est pas la même à Abbeville et dans les communes rurales qu'à Saint Valéry ou Cayeux.

Aujourd'hui la capacité à générer des recettes de stationnement sur l'ensemble du territoire est-elle possible ?

C'est ce qu'on décide, on est un établissement public de coopération intercommunale. Le mot coopération, il a du sens.

Est-ce qu'on décide de jouer collectif pour un projet collectif qui est notre agglomération, ou est-ce qu'on décide de continuer à jouer du chacun pour soi dans une logique guichetière, à prendre ce qu'il y a à prendre sans vouloir jamais donner ?

Ça me pose problème dans la façon dont on conçoit l'agglomération.

Je ne dis pas que c'est la solution à tous nos problèmes que de récupérer le stationnement payant de Saint Valéry. Il y a sûrement d'autres solutions à trouver.

Mais aujourd'hui, on va dans le mur. On va en discuter tout à l'heure au moment du DOB, notre situation budgétaire est absolument catastrophique. Personne n'a envie d'être mis sous tutelle, personne n'a envie d'arrêter certains services à la population, personne n'a envie d'augmenter les impôts, personne n'a envie d'augmenter fortement le tarif des cantines ou des centres de loisirs. Mais c'est ce qui nous pend au nez si on ne fait rien, et la voirie est responsable largement du déficit et de la dégradation de nos comptes.

On le sait depuis longtemps. Parce que vous me dites, c'était 2017/2020. Mais non. Entre 2020 et 2025, il s'est quand même passé cinq ans depuis le début du mandat et les règles n'ont pas changé malgré les alertes de la Cour des Comptes.

Les premières réunions et le premier Conseil des maires sur la question de la voirie ont eu lieu en fin d'année 2024. Trois ans et demi après le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui avait pointé les incohérences de notre système. Alors aujourd'hui, il est évident qu'on a besoin de décisions qui soient un peu radicales pour faire des économies sérieuses.

La voirie, je pense qu'on le veut tous, si on veut redresser la barre, la voirie c'est un sujet sur lequel il faut probablement lâcher et rendre entièrement la compétence aux communes pour trouver une manière de compenser via un fonds de concours.

Mais le fonds de concours, pour l'instant, il ne pourra pas être très élevé et il le redeviendra quand on aura des jours meilleurs devant nous, d'un point de vue budgétaire. En tout cas, c'est la proposition qu'on porte pour redresser la barre et je trouverais ça beaucoup plus plaisant pour tout le monde que des augmentations brutales d'impôts ou des augmentations de tarifs des services extrêmement brutales aussi pour les populations.

Je vous laisse méditer là-dessus, au moment où vous serez amenés dans vos conseils municipaux à décider, est-ce que vous conservez la compétence voirie ou est-ce que vous la retransférez à la CABS ? Une solution intermédiaire avec une partie des communes qui conserve la voirie et une partie des communes qui la rétrocède à la CABS me paraît une mauvaise solution puisque tout le monde ne sera pas logé à la même enseigne, on crée une usine à gaz.

Le Président reprend la parole :

Il n'y a pas d'usine à gaz M. Tonolli. Il y a eu des réunions de travail partagé entre tous, avec le cabinet d'études qui nous accompagnait et également les services techniques et Aymerick Coeuilte qui a beaucoup travaillé sur ces questions.

J'ai beaucoup de respect sur ce travail, qui a été fait par les maires de nos 43 communes, qui donc font partie de cette conférence des maires et à qui on a confié ce travail.

Nous avons pris du temps, c'est vrai, aussi avons-nous commencé par le commencement, c'est-à-dire le projet de territoire qui nous a aussi beaucoup occupé ces derniers temps. Ensuite nous avons ciblé les deux compétences qui étaient restées en suspens, cette compétence voirie sur laquelle il fallait réfléchir un peu plus, parce que, comme l'a très bien dit M. Walrave, la voirie c'est essentiel pour les communes rurales. Le but effectivement c'est de pouvoir avancer ensemble sur le devenir de cette compétence.

Je pars du principe que nous avons à la CABS l'ingénierie et les services compétents pour accompagner, la faire vivre, donc je pense que le bon sens voudrait que la CABS continue d'exercer cette compétence avec justement ce règlement de voirie comme c'est partout le cas.

Le Président donne la parole à M. WALRAVE :

Monsieur le Président, je ne suis pas forcément d'accord avec vous. Dans toutes les réunions qui se sont passées, on n'était pas tous d'accord sur le nouveau projet, mais on a dû se ranger derrière le plus grand nombre.

Il existait une autre solution, et Angelo en a parlé, c'était d'abonder le fonds de ruralité, et chacun aurait trouvé ses petits. Si on avait augmenté le fonds de ruralité et puis aidé un peu plus la ruralité, je pense que cela aurait été bien mieux comme négociation.

Le Président reprend la parole :

Nous allons malgré les difficultés annoncées, maintenir ce fonds de ruralité. Il a été mis en œuvre en 2024, il va être reconduit en 2025.

Quand les jours seront meilleurs, évidemment, nous pourrions l'augmenter. Il a le mérite d'exister et je pense que c'est aussi heureux pour les petites communes de pouvoir en bénéficier. Les 15 communes qui vont bénéficier de subvention pour accompagner leur projet, ne seront que satisfaites.

Je vous propose maintenant de délibérer sur ce point 8, rétrocession de la compétence voirie aux 43 communes de la CABS.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article L.5211-17-1,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu le Code de la Voirie routière,
- Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
- Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, et en particulier sa compétence facultative « voirie, parc de stationnement »,
- Considérant les travaux réalisés par la Conférence des Maires lors de ses réunions des 22 octobre, 13 et 27 novembre 2024 et 4 février 2025 et leurs conclusions,
- Considérant la nécessité de définir et de délimiter la voirie d'intérêt communautaire en élaborant un Règlement de voirie communautaire,

Après en avoir entendu l'exposé par le Vice-président en charge de la voirie, Aymerick COEUILTE, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 73 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENRIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND –

DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN BOUTROY – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALIER – MONFLIER – NOEL – PETIT RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – FROISSART-SENLIS – DORION)

- **De se prononcer** en faveur de la rétrocession par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme de la compétence « voirie, parc de stationnement » à ses communes membres tel qu'arrêtée dans ses statuts en vigueur ;
- **De prendre acte** que le conseil municipal de chaque commune membre devra se prononcer, dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération, sur la révision statutaire envisagée, étant précisée qu'à défaut, la décision du conseil municipal sera réputée favorable ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

9) 2025.010 Délégation de signature du Contrat-type Collecte sélective 2025.2029

Le conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.541-10 et suivants et R.543- 53 à R.543-65,
- Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L.541-10 du code de l'environnement,
- Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la délibération 2024.019 du Conseil Communautaire modifiant la délégation du conseil d'agglomération au Président,

Après avoir entendu l'exposé par le Conseiller délégué en charge de la gestion des déchets, Robert DEBRAY, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 73 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAIN – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN BOUTROY – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALIER – MONFLIER – NOEL – PETIT RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – FROISSART-SENLIS – DORION)

- **D'approuver** le « Contrat-type Collecte sélective » portant accompagnement par l'éco-organisme Adelphe
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer le « Contrat-type Collecte sélective » proposé par Adelphe et couvrant la période 2025-2029.

FINANCES

10) 2025.011 Avance sur subvention de fonctionnement au Budget autonome Régie Office de Tourisme au titre de l'année 2025

Le Conseil d'agglomération,

- Vu l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux subventions d'équilibre des budgets annexes,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu la délibération N°2024-022 du 22 février 2024 adoptant le Règlement budgétaire et financier (RBF) par la collectivité,
- Considérant que les votes des budgets primitifs du budget Principal et du budget autonome Office de Tourisme de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme seront soumis au vote du Conseil d'agglomération en mars prochain,

Après en avoir entendu l'exposé par le Vice-président en charge des finances, Stéphane HAUS-SOULIER, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide de à la majorité (73 votants : 72 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAIN – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – FROISSART-SENLIS – DORION ; 1 contre : M. DELOHEN)

- **Prendre acte** de la nécessité du versement d'une avance subvention de fonctionnement au budget autonome Office de Tourisme pour l'année 2025 afin de faire face aux dépenses de fonctionnement générées avant le vote du budget de la communauté d'agglomération ;
- **D'accepter** de verser une subvention d'équilibre provisoire pour l'année 2025 d'un montant de 150.000€ du budget principal au budget autonome Office de Tourisme, dans la limite des besoins réels ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Du 28 février 2025 à 17h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 28 février à 17h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 21 février 2025, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	21 février 2025
Date d'affichage	21 février 2024

Membres en exercice	75
Membres présents*	61
Pouvoirs*	12
Votants	73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE
MALLET – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE
RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT –
DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. –
WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE –
HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – VASSEUR – BOSIO – LEPLOMB –
DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION

***Départs au cours du débat**

Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Francis HENIQUE
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Michel LEPAGE

Etaient absents :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Françoise BEAURIN donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Monique BOULART
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
Mme Patricia CHAGNON
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Aymerick COEUILTE
M. Jean-Paul LECOMTE donne pouvoir à Mme Martine CRÉPIN
M. Luc CHATENAY
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Emmanuel DELAHAYE remplacé par Mme Christiane FRANCOIS
Mme Clémence FROISSART-SENLIN donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
Mme Odile DUVAL remplacée par M. Bertrand AUBERT

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Régis RIMBAULT

11) 2025.012 DOB Bilan 2024 – Perspectives 2025

M. le Président prend la parole :

Mesdames et Messieurs les élus communautaires,

Avant de laisser la parole à notre 1^{er} Vice-président pour des explications peut-être plus techniques, permettez-moi de remercier et de féliciter chaleureusement notre Directrice Générale des Services, Nora Ayachi, le service finances, nos DGA, notre directrice des services techniques, notre DRH, ainsi que l'ensemble des élus et agents qui n'ont pas ménagé leur temps pour préparer ce Débat d'Orientation Budgétaire.

Le cycle budgétaire dans lequel nous sommes engagés depuis plusieurs semaines se déroule dans un climat plus que jamais incertain au regard d'un contexte national inédit, mais aussi, ne nous en cachons pas, au regard de notre situation locale particulièrement complexe.

Pour y faire face, une approche renouvelée est donc à l'œuvre dans notre collectivité depuis plusieurs mois sous l'impulsion de notre nouvelle directrice générale des services avec l'appui des directeurs, chefs de service et des agents eux-mêmes.

Cette approche guide notre façon d'appréhender les questions financières et donc la préparation du débat d'orientation budgétaire qui nous réunit ce soir.

Deux maîtres-mots ont présidé à cette préparation : transparence et volonté affirmée d'assainir des situations qui n'ont que trop duré.

C'est ainsi que les résultats financiers qui vous sont présentés ce soir apparaissent dégradés de façon transitoire. Une phase particulièrement désagréable mais indispensable si nous voulons, enfin, purger un héritage sur lequel je ne reviendrai pas une nouvelle fois.

Comme vous l'aurez constaté par vous-même à la lecture du rapport d'orientation budgétaire qui vous a été transmis, et qui a été actualisé à l'issue de la Commission des Finances et du bureau communautaire, la détérioration de nos indicateurs sur l'année 2024 est particulièrement marquée.

Les explications en ont été données en commission des finances et le débat qui s'ouvre permettra de vous apporter toutes les précisions utiles.

Parmi les causes de ce résultat qui, je le répète, est transitoire, je peux citer principalement :

- *Le paiement en 2024 d'échéances qui auraient dû l'être lors d'exercices précédents. Il s'agit, la plupart du temps, de décalage dans la transmission de factures de nos prestataires ou partenaires.*
- *Notre volonté de solder un héritage en assainissant en profondeur la gestion financière de notre collectivité. En effet, je ne veux plus que l'on mette la poussière sous le tapis. Avec mon exécutif nous avons la responsabilité de conclure ce mandat en présentant une situation sincère et saine à nos concitoyens, malgré un volume de dette conjoncturellement élevé.*
- *La réforme en cours de notre façon d'exercer la compétence voirie a quant à elle suscité des réactions de prudence de la part de communes envisageant de la reprendre à leur niveau. Cela a eu un coût exceptionnel pour notre communauté d'agglomération durant l'année écoulée.*

De fait, tout cela, Mesdames et Messieurs les élus, n'existera donc pas au budget 2025 qui vous sera présenté le mois prochain. La situation ayant été purgée en 2024.

Ce résultat dégradé est également largement lié à des facteurs indépendants de notre volonté.

Nous prenons en effet, de plein fouet et en année pleine, l'impact considérable de la forte inflation qui a frappé notre pays.

Je pense principalement au coût de l'énergie, des denrées alimentaires, des fournitures ou encore des matières premières. Cette inflation a eu un effet désastreux sur le volume de nos charges à caractère général au chapitre 011 comme vous l'aurez constaté par vous-mêmes.

Parallèlement, des efforts considérables ont été faits pour maîtriser le chapitre 012 consacré aux charges de personnels.

Celui-ci a été maîtrisé sur l'année 2024 et vous pourrez constater un changement très net de tendance.

De 540 postes en 2020, nos effectifs ont été ramenés à 512 au 31 décembre 2024.

Ce mouvement va se poursuivre grâce à un important travail de réorganisation qui est en cours permettant de ne pas remplacer systématiquement les départs en retraite. Nous aurons l'occasion de l'évoquer dans le cadre de nos arbitrages de ce soir.

La réorganisation des services dans le cadre du nouvel organigramme qui a été mis en place doit nous y aider.

Je tiens d'ailleurs ici à saluer l'effort qui a été réalisé sur les heures supplémentaires et les heures complémentaires. Leur coût a été réduit respectivement de 60% et de 18%.

De même, le recours au personnel contractuel a été réduit de 10% entre 2023 et 2024 même s'il reste encore élevé par rapport à 2022.

Sur ce dernier point, il reste donc encore beaucoup à faire. Il n'est pas acceptable de recourir à un tel nombre d'agents contractuels. Le modèle que je souhaite appliquer est de pouvoir déprécier, comme j'ai pu le faire sur 2024, de manière maîtrisée.

Nous avons commencé à le faire, il convient d'aller plus loin. Cela dans l'intérêt de nos agents, de nos finances mais aussi de la qualité de nos services publics.

Nos concitoyens doivent en effet pouvoir bénéficier du service public de qualité auquel ils sont en droit d'attendre. Un service juste, équitable sur nos 43 communes – et je suis conscient qu'il s'agit d'un combat de longue haleine – et proportionné aux moyens contraints qui sont les nôtres.

En dehors de certains dispositifs et de certaines grandes actions que je souhaite voir sanctuarisés, aucune nouvelle dépense ou nouveaux investissements non essentiels ne pourront être engagés.

Tel sera le fil rouge du budget primitif pour 2025.

Le projet de territoire que nous avons adopté, la réforme de l'exercice de la compétence voirie que nous menons actuellement ainsi que le réexamen de la compétence scolaire à venir s'inscrivent très clairement dans cette logique.

Parmi les politiques pour lesquelles notre collectivité doit renforcer encore son implication, je citerai le soutien à nos communes rurales. Il s'agit d'un axe essentiel dans un contexte de désengagement de l'Etat, de charges toujours plus lourdes et de recettes toujours plus basses.

Une direction de la ruralité et de la revitalisation des territoires est ainsi en train d'être structurée pour accompagner nos communes dans leurs projets.

Comme je l'ai d'ores et déjà annoncé, je vous confirme dès à présent que le fonds ruralité lancé officiellement en fin d'année dernière sera pérennisé.

Doté de 200 000€, il a permis de soutenir 15 projets en 2024. Il sera reconduit au même niveau en 2025 et je forme le vœu qu'il soit renforcé dès que nos finances nous le permettront.

Il a pour objectif de faciliter la concrétisation de projets structurants d'intérêt et de cohérence territoriale tout en renforçant la solidarité intercommunale.

Avant de conclure, permettez-moi, dans le contexte que nous connaissons actuellement, d'évoquer la protection de nos communes face au risque inondation.

La GEMAPI a un rôle essentiel en la matière et je tiens à saluer le travail considérable qui est actuellement accompli sur le terrain par nos équipes.

Je souhaite également souligner le partenariat efficace avec les services de l'Etat, le Conseil départemental de la Somme mais aussi avec les communes directement concernées.

Nous nous devons de protéger nos communes, nos habitants et leurs habitations.

Il est inenvisageable à mes yeux de transiger sur ce point et vous pouvez compter sur nous pour être au rendez-vous des moyens que nous devons y consacrer.

Voilà, Mesdames et Messieurs les élus, les grandes orientations que je souhaitais vous présenter dans le cadre de notre débat d'orientations budgétaires avant de laisser la parole à notre vice-président en charge des finances.

Enfin, permettez-moi de remercier les Maires de notre agglomération et les membres de mon exécutif pour le travail mené tout au long de l'année au service de nos concitoyens.

Je reste convaincu que notre action collective permettra d'inscrire durablement notre communauté d'agglomération dans une dynamique à la hauteur des enjeux de ce très beau territoire.

Je vous remercie,

Je donne la parole à Stéphane HAUSSOULIER :

Comme je sais que vous avez eu l'occasion de lire avec attention le très intéressant document qui vous a été adressé par les services de l'agglomération, je m'associerai d'ailleurs sans difficulté aux propos de Président sur la qualité du travail préparatoire. On a rarement eu autant de rencontres avec l'exécutif, donc je salue aussi les vice-présidents, les services qui sont associés, à l'ensemble des compétences qui ont fait ce travail complexe et difficile d'analyse de l'année 2024.

Je le dis sans difficulté, on peut aussi assumer quelque fois les difficultés que le pays a traversées, que l'agglomération actuellement traverse. La Baie de Somme, ce n'est pas le Président de l'agglomération qui a provoqué l'augmentation des points d'indice. Ce n'est pas Pascal Demarthe avec sa bonne volonté qui a provoqué éventuellement l'inflation dans le pays, l'augmentation du coût de l'électricité et de l'énergie. Et j'y reviendrai parce qu'il y a tout de même des chiffres qui sont suffisamment révélateurs pour se dire qu'effectivement 2024 était une année assez exceptionnelle à bien des égards.

On peut aussi se dire que l'année 2024 n'est pas un accident. C'est le résultat de choix que nous avons fait pour protéger aussi nos services et investir malgré l'inflation.

Après tout, pendant l'année, on pouvait rectifier le tir. On pouvait abandonner l'ensemble des chantiers qui avaient été engagés partout sur le territoire de la communauté d'agglomération. On pouvait refuser toute discussion avec les personnels de l'agglomération pour toute négociation pour mieux reconnaître les difficultés d'un certain nombre de métiers que nous connaissons dans nos services. On pouvait même abandonner l'idée de revaloriser un certain nombre d'éléments de salaire d'agents particulièrement dans des situations pénibles. On pouvait, au prix du maintien du « coûte que coûte » de la qualité de nos ratios. Ce n'a pas été le choix de l'agglomération.

Alors oui notre épargne brute est passée de plus de 7.7 millions en 2024 à 2.97 millions en 2024.

Mais je vous dis, on pouvait laisser à 7 millions, mais à ce moment-là, cela aurait été au prix d'autres décisions que, semble-t-il, certains n'auraient certainement pas facilement assumé.

Nous avons maintenu nos engagements en matière de service public et en matière de politique d'investissement, même si je l'ai déjà dit, la voirie même si ce n'est pas parfait, même si c'était coûteux, cela avait été aussi réalisé dans les communes qui portaient des projets. J'ai oublié le tableau qui m'était présenté avec l'ensemble des communes qui ont déposé, qui ont quelquefois capitalisé en mettant de l'argent sur le compte de l'agglomération pour aussi profiter demain de travaux à réaliser, ça c'est tout de même des travaux qui ont été réalisés dans les communes. L'agglomération ça ne veut rien dire, l'agglomération c'est la somme des 43 communes. Vous êtes une part de l'agglomération ; Nous sommes toutes et tous l'agglomération. Une part essentielle. Si vous ne vous sentez pas concerné par ce qui se passe à l'agglomération, parce que vous dites que d'un côté l'agglomération qui est dépensière et de l'autre côté moi petite commune, on serait extrêmement vigilante, ça ne pourra jamais marcher. Et ce débat-là, souvent, on l'a beaucoup trop sous cet angle-là, je vous le dis.

Alors pourquoi faire autrement en 2025 ?

Certains vont sortir, à juste titre, des ratios qui les perturbent. Moi aussi, ils me perturbent. Il ne faut surtout pas croire que je ne sois pas perturbé par les 22.76 années de ratio d'endettements pour 2024. Mais en creux, quand je vous dis ça, cela correspond à une dette de 67.8 millions. Je constate qu'en 2020, nous avions une dette de 68.1 millions. Normalement, si on améliore en 2025 notre situation, on va faire baisser de façon extrêmement importante notre ratio de désendettements.

On a sur les dépenses de fonctionnement un effort à faire, il y a eu 15% d'augmentation en 2024 dont 45% sur l'énergie.

Il y a aussi des choses qui nous impactent. Sur les déchets ménagers, la taxe générale sur les activités polluantes. Regardez celle qu'elle était il y a quatre ans seulement, aujourd'hui, elle a explosé. La mise en centre d'enfouissement technique, là aussi, comme on est dépendant d'acteurs qui sont rares, quand on fait les prix cela s'impose à nous.

C'est la raison pour laquelle on a été amenés, quelquefois, à augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les mesures qu'on souhaite prendre pour l'année 2025, qui seront concrétisées officiellement lors du budget 2025, c'est bien sûr de ne pas procéder à d'augmentation brutale d'impôts. Parce que, de toute façon, c'est ce à quoi nous serions condamnés si nous étions dans une situation où vous perdez le contrôle.

Donc, il faut savoir trouver le bon équilibre entre avoir recours un peu plus, peut-être, à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour faire converger nos taux à terme vers un taux unique. Le coût du service, à priori, à vocation à aller plutôt vers le même taux.

La taxe GEMAPI, j'en entends encore me dire il y a un certain temps que ce n'était peut-être pas très utile. Mais ce qui est certain, c'est que Michel Blondin n'avait pas vu non plus que les inondations arriveraient. Heureusement qu'on avait une capacité à gérer. Si on n'avait pas eu de moyens de le faire, si on n'avait pas eu l'intelligence de commencer à agir sur ce sujet, et bien nous serions aujourd'hui dans la plus grande difficulté.

J'espère que la loi de finances de 2025 ne nous impactera pas trop fort. Je rappelle tout de même qu'au moment où on a commencé à discuter de ces affaires, peut-être que nous avons été quelquefois trop généreux sur un certain nombre de compétences, mais c'était plus de 950 000 euros que nous devions rendre à l'Etat dans le cadre des efforts de guerre souhaités par le gouvernement.

Je pense que Pascal a supporté, en tout cas, une parole d'attention aux représentants de l'Etat dans le département pour faire en sorte que nous puissions avoir une meilleure écoute de la part des services centraux.

Très clairement, on a à prioriser un certain nombre de choses, notamment sur le recours, de façon un peu plus systématique, à faire en sorte de prioriser les investissements qui sont subventionnables.

Parce que la pire des choses, c'est celle qui nous pend au nez. C'est de ne pas faire les efforts sur le fonctionnement pour condamner complètement l'investissement.

Faire une année blanche en investissement, ça peut aussi rétablir quelquefois les situations. Je ne pense pas que l'on ait prévu d'arrêter tous les investissements de l'agglomération. Par contre, être attentif, continuer à désendetter, j'ose le dire, on a beau avoir des ratios de délais de désendettement qui se dégradent, il y a eu un désendettement sur les cinq dernières années, pas assez important, à mes yeux, mais qu'il faut accroître. En tout cas, s'assurer que ce que nous recouvrons comme emprunt chaque année soit inférieur à ce que nous remboursons chaque année.

L'objectif aussi, c'est de rétablir un vrai fonds de roulement. Aujourd'hui, celui-ci est négatif, vous imaginez bien ce que cela veut dire ; Ça veut dire que cela nous coûte en trésorerie des prêts de court terme. Quand les prêts de court terme sont avec des taux d'intérêt très bas, ce la ne coûte rien, ou pas grand-chose, mais quand ils sont, comme aujourd'hui, beaucoup plus importants, cela coûte cher. Et en 2024 ils nous ont coûté cher. Donc il faut absolument rétablir ce qui est communément admis, les 8%, d'un fonds de roulement pour une agglomération de notre taille, cela veut dire tout de même retrouver 3.7 millions de fonds de roulement, quand nous avons aujourd'hui un négatif à 1.65 million. Donc il y a 5 millions à retrouver.

C'est-à-dire qu'il y a encore des efforts à faire, on le sait.

Mais, je le répète, si nous n'avions pas laissé dérapier tout de même l'année 2024, ce sont des services qu'il aurait fallu que nous fermions, et à ce moment-là, à celles et ceux qui vont critiquer le dérapage, en même temps qu'ils critiqueront, le les invite tout de suite à me dire ce qu'il fallait que nous supprimions. Parce qu'on ne peut pas dire que le dérapage n'est pas autorisé, et en même temps dire toujours plus, toujours plus ; dans le monde d'aujourd'hui, cela n'existe pas.

Faut-il détériorer la qualité du service public demain ? s'il fallait que nous fassions des économies qui permettent d'avoir des ratios de meilleure qualité, c'était faisable ? mais à ce moment là il fallait le dire en cours d'année, ce qu'il fallait que nous fermions. On aurait pu le faire après un débat qui je n'en doute pas aurait certainement permis d'éclairer les uns et les autres. Voilà trop rapidement évoqué un certain nombre de situations, mais vous avez été nombreux, et je remercie ceux qui ont participé aux réunions de la Commission des Finances mais pour celles et ceux qui n'ont pas le bonheur d'y assister, j'espère que la lecture du document franchement complet qui vous a été donné, des modestes propos que j'ai tenus mais surtout de la ligne politique qui a été rappelée par le Président, nous permettront de nous assurer qu'en 2025, les choses permettront, en tout cas, compte tenu des éléments macroéconomiques dont on dispose, de s'améliorer. Mais ce qui est certain c'est quand on a une base salariale comme la nôtre, de 49% des dépenses, on sait que c'est sur cette dépense qu'il faut que nous puissions agir, dans le respect aussi de celles et ceux qui aujourd'hui portent la communauté d'agglomération. Parce que l'on peut dire tout ce qu'on veut ici, ce qui fait l'utilité de notre groupement, ce sont les services qu'on porte à la population avec les agents qui sont sous l'autorité du Président. Le reste, ce n'est que discussion et je pense que le respect qu'on a aussi à nos agents, c'est de se dire que quand ils font carrière, quand ils sont dans des situations difficiles, quand ils sont rieurs, qu'ils sont dans des situations de précarité, c'est naturel de pouvoir y répondre au mieux.

Monsieur le Président la parole est à vous.

M. le Président donne la parole à M. TONOLLI :

Pas mal de choses, puisque déjà beaucoup de choses ont été dites.

Je voudrais déjà commencer effectivement dans un période où on fait face aux grandes marées ce week-end, où effectivement on a des agents de la GEMAPI qui ont fait un travail extraordinaire sous la direction de Nicolas Loquet et sous le patronage de Michel Blondin. Effectivement, c'est évidemment quelque chose dont on peut se féliciter, parce que même s'il y a quand même et il y aura peut-être encore au mois de mars des débordements et des maisons touchées, on peut espérer passer à côté d'un événement qui aurait pu être absolument catastrophique pour des milliers d'habitants de ce territoire. Et je crois que le travail qui a été fixé par les services de la GEMAPI dit beaucoup évidemment, que dans ce genre de moment cela nous rappelle qu'il y a des secteurs sur lesquels il ne faut pas aller chercher des économies, mais qu'il faut être en capacité de maintenir les investissements à un niveau important et surtout un fonctionnement aussi qui permette de maintenir des travaux importants dans les prochains mois.

Ensuite, effectivement, vous avez parlé, Monsieur le Président, de transparence.

Je voudrais effectivement saluer la qualité des documents qui nous ont été transmis parce qu'ils sont très lisibles, très clairs, et tout à fait transparents et pour cela, je vous en remercie. Et on a eu l'occasion d'en discuter aussi longuement en commission des finances, mais il y a quelque chose quand même qui m'interpelle quand vous parlez encore d'héritage, au bout de 5 ans. Je crois qu'il faudra à un moment donné changer de disque et assumer que cette situation, désormais, c'est la vôtre plus que celle de vos prédécesseurs. Cela fait 5 ans que, désormais 5 ans, que c'est vous qui êtes aux affaires.

Je remercie Stéphane Haussoulier d'avoir assumé le dérapage parce que dérapage, effectivement il y a, est et pas des moindres. La situation a de quoi effrayer, mais en 2024, pour revenir quand même sur quelques chiffres, les dépenses de fonctionnement, elles ont augmenté beaucoup plus vite que les recettes, plus 3 millions de dépenses contre 1.68 millions, de mémoire, de recettes. On a une situation qui s'est fortement détériorée, une épargne nette qui est devenue négative, un fonds de roulement qui est devenu négatif de près de 2 millions d'euros en fin d'exercice. Donc la situation est très préoccupante.

Le sentiment, c'est qu'on se dirige absolument droit dans le mur, et surtout que nous n'avons plus la moindre capacité d'auto-financement pour nos projets, avec une capacité de désendettement, vous l'avez souligné, qui a bondi à près de 23 ans en 2024. 23 années pour pouvoir se désendetter. A titre de comparaison, la moyenne nationale des EPCI, c'est 4.6 années.

Donc, n'expliquez pas que la situation est bonne, ou que la situation s'améliore ou qu'il s'agit là d'une situation dégradée, mais de façon transitoire.

Non, on est dans une situation qui est réellement préoccupante, et qui n'est pas prête de s'arranger, en tout cas, pas facilement. 7% d'augmentation des dépenses de fonctionnement, je tiens à préciser, quand même, que je ne suis pas du tout d'accord avec les discours qui sont tenus, qui consistent à dire qu'il s'agirait de la faute du personnel de cette collectivité. On ne peut pas leur imputer la totalité. C'est quand même le sentiment, de ce qui est ressorti.

M. le Président prend la parole :

Je n'ai jamais dit ça ! c'est un sentiment que vous avez, mais c'est toujours votre sentiment, Monsieur Tonolli, ce n'est pas la réalité des faits.

Personne, je suis désolé, monsieur Tonolli, personne n'a mis en cause les agents de cette collectivité.

Vous n'avez pas écouté mes propos, vous les transformez, vous les analysez à votre manière, comme d'habitude.

M. TONOLLI :

Vous avez dit et répété qu'il faudrait faire des efforts plus importants encore sur le personnel, qu'il y aurait besoin de le faire.

Le Président reprend la parole :

Ça, je l'ai dit, effectivement, sur les emplois précaires, notamment, et c'est pour cela que j'ai parlé de déprécarisation, comme nous l'avons déjà fait en 2024 sur un certain nombre de postes, 12 agents précaires ont été déprécarisés en 2024 et je pense qu'on peut en être très fiers.

Par contre, multiplier les emplois précaires, je ne pense pas que ce soit une bonne chose. Cela a été très bien dit d'ailleurs, par le Premier Vice-président, pour les agents qui n'ont pas de visibilité. Je pense que nous devons travailler là-dessus pour permettre à certains agents d'être déprécarisé au fil de départ en retraite, quand cela est justifié.

Je vous rends la parole, Monsieur Tonolli

M. TONOLLI

Donc, ce que je tenais à dire, quand même, c'est que les dépenses de personnel n'ont augmenté que de 450 000 €. Cela peut paraître beaucoup, mais c'est peu rapporté aux plus de 3 millions d'euros de dépenses de fonctionnement supplémentaire l'année dernière, dans un contexte de réorganisation des services pour créer un nouvel organigramme dans lequel on aura bientôt plus de chefs que d'ouvriers.

La situation est toujours très préoccupante, et de plus en plus, avec depuis 2020, 56 millions d'euros d'investissements nouveaux qui ont été financés à 40% par de l'emprunt. Cela veut dire que nous n'avons pas forcément privilégié les investissements qui étaient subventionnables, puisqu'une large part de ces investissements a été financée soit sur fonds propres, mais puisqu'on n'a pas de fonds propres, sur emprunts nouveaux. Dans ces conditions-là, difficile de vous croire quand vous nous dites être au travail pour redresser la situation, et c'est aussi pour cela que tout à l'heure, j'insistais sur la nécessité de rétrocéder la compétence voire aux communes, puisque je vois difficilement d'autres chemins pour nous permettre de redresser la barque, avec encore 4 millions d'euros de travaux qui ont été financés en 2024.

Ensuite, ajoutons à cela des erreurs, des approximations.

On peut se féliciter qu'on ait découvert certaines incohérences, mais quand même cela questionne ; on découvre en commission de finances qu'il y a 900 000 euros de dépenses de fonctionnement destinées aux transports scolaires de l'ex Communauté de l'Abbeville, qui sont affectées au budget général, alors que les recettes de 300 000 € qui sont associées, elles, sont affectées au budget de la régie transports. Cela questionne.

Quand on apprend aussi que l'on n'a pas collecté la TLPE en 2023, ce qui gonfle artificiellement les recettes de 2024 du budget développement économique, là aussi, ce ne sont pas des petites erreurs, ce ne sont pas des petites approximations. On est sur plusieurs centaines de milliers d'euros d'erreurs, cela questionne réellement.

Il y a des efforts qui sont à réaliser de toute urgence, mais il ne faut pas se tromper de responsable.

Je reviens sur les agents. Les agents et les dépenses de personnel ont été largement contenus, et pour la troisième année de suite, leur part, la part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement, elle diminue. On est passé de 51% du budget de fonctionnement en 2022 à 47% en 2024. En réalité, la part des dépenses liées au personnel, est inférieure à la communauté d'agglomération qu'à la ville d'Abbeville.

Malgré l'augmentation du SMIC, malgré la revalorisation des points d'indices, les dépenses de personnel ont été très largement contenues. Cela veut dire que l'effort qui est demandé au personnel depuis plusieurs années, il est extrêmement important, et la politique des ressources humaines, elle a fait d'ailleurs du tort, beaucoup de tort dans certains services, on a un mal-être de nombreux agents, on a eu une grève très dure des éboueurs l'année dernière, on a eu une baisse de motivation de beaucoup d'agents, et tout cela provoque aussi des difficultés, et si on veut redresser la barre, il faut pouvoir embarquer les agents, il faut pouvoir les convaincre, de les motiver, et faire en sorte que tout le monde ait envie de ramer dans le même sens.

Et puis notons également un autre poste de dépenses qui avait été pointé par la Chambre Régionale des Comptes, comme un poste très important de dépenses, qui était anormalement déficitaire, qui est celui de la collecte des déchets. Là encore, l'année dernière en 2024, 700 000€ de dépenses supplémentaires pour la collecte des déchets, malgré l'arrêt de la collecte des déchets verts à Abbeville et les bennes dans les communes de l'ex CCA, et on a encore 450 000€ d'investissement à venir, financés sur fonds propres, qui sont prévus pour équiper la ville d'Abbeville et les communes de l'ex CCA en conteneurs pour le verre.

Cela me semble une ineptie, et les perspectives de 2025-2026, elles ont franchement de quoi faire peur, avec notamment les investissements qui sont prévus pour cette année, je pense à la construction d'un nouveau chèque à Abbeville, 1 200 000€, l'extension de la caserne de gendarmerie à Saint-Valéry, l'acquisition des conteneurs aériens, tout cela me semble tout simplement pas réalisable, et dans les orientations que vous proposez, on est sur des augmentations de prix, malgré en plus l'augmentation quand même des impôts qu'on a fait subir à la plupart de nos concitoyens, avec l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la taxe GEMAPI, l'augmentation des prix des repas dans la cantine, les prix de l'accueil du périscolaire, la diminution de l'enveloppe destinée à financer les projets culturels et sportifs dans les écoles, donc on va taper sur les enfants, on va pas remplacer les agents qui partent en retraite, alors peut-être qu'il vaudrait mieux effectivement, une année blanche sur l'investissement, peut-être vaudrait-il mieux s'attaquer aux problèmes structurels qui plombent nos finances, en particulier les déchets, plutôt que de cibler les enfants et de cibler les agents comme on l'a entendu ce soir. Je suis très préoccupé par l'exposé qui nous a été fait, pas du tout rassurant malheureusement.

Le Président reprend la parole :

Pour répondre à chaud sur ce que vous venez de dire, la compétence des déchets, est une compétence qui nous est propre, c'est une compétence qui a été exercée de manière, je dirais, presque illégale, dans la mesure où de toute façon on était sur Abbeville et l'Abbevillois, les seuls à encore collecter le verre à domicile, alors que partout dans le département, les autres communautés de communes ou la métropole Amiénoise, sont évidemment rentrés dans la règle depuis de très nombreuses années. Nous ne pouvions pas continuer de cette manière, aujourd'hui nous allons être enfin, je dirais dans la règle et avec une acuité de traitement sur l'ensemble du territoire, puisque l'ancienne Baie de Sud et puis l'ancienne communauté de communes d'Hallencourt étaient déjà dans cette dynamique. Les Abbevilloises et les Abbevillois seront comme pour les autres habitants de ce département logés à la même enseigne. Et je l'assume, parce que je ne suis pas élu pour justement faire dysfonctionner le système et rester dans un système inégalitaire et qui soit en plus illégal. Nous sommes là tous conscients de la nécessité de réformer complètement ce service ordures ménagères. L'audit qui a été rendu était très clair là-dessus, et je remercie Robert Debray d'avoir pu faire ce travail difficile et d'avoir permis de le faire jusqu'à son terme.

Maintenant, sur la question que vous évoquiez sur les éventuelles décisions d'augmenter les tarifs, par exemple de cantine, chaque collectivité du département a augmenté ses tarifs de cantine dans les collèges, la Région a augmenté ses tarifs de cantine dans les lycées. Pourquoi est-ce qu'à notre niveau nous serions tenus de maintenir un aussi bas coût, alors que nous avons voté un tarif social de cantine que chaque commune peut activer par le biais de son CCAS ? Je saurais dire aux Abbevilloises et aux Abbevillois, pour leur porte-monnaie, ce sera zéro puisque le CCAS, via la ville d'Abbeville, nous abondera pour compenser le différentiel qui sera dû à cette augmentation. La commune d'Abbeville prendra à sa charge ce différentiel.

Je tenais à le dire devant la presse, parce qu'il est important, puisque vos déclarations c'est aussi parce que la presse est présente, mais moi aussi je peux en faire et je fais des annonces qui sont précurseurs.

Maintenant, je vais donner la parole à mon Vice-président qui a aussi entendu d'autres choses sur lesquelles il pourrait répondre.

Monsieur HAUSSOULIER :

Je cherchais les chiffres qui sont vraiment assez éclairants, parce que le Président, comme mes collègues Vice-présidents, on a tous regardé les raisons pour lesquelles il y avait des dérapages.

Je vais vous donner trois chiffres :

Plus 144% de coût d'électricité en 2024, c'est ce qu'on paye à nos fournisseurs d'énergie + 459 000€ uniquement sur l'électricité Chauffage urbain + 57% plus 367 000€

Collecte et gestion des déchets, le coût du traitement, la TGAP qu'on verse à l'Etat + 929 000€

Au total, uniquement sur ces trois postes-là de dépenses : 1 755 000 € de dépenses en plus.

144% d'électricité, 57% sur le chauffage urbain, 17% sur les collectes et le traitement des déchets ménagers. Ces trois chiffres-là résument assez bien les difficultés de toutes les communautés d'agglomération de France. Toutes ont des difficultés de même ordre quand elles exercent nos compétences.

Quand je compare aux métropoles, ils exercent par exemple la voirie, mais ils n'exercent pas par exemple les écoles ; la compétence scolaire est une compétence extrêmement engageante.

J'étais le précurseur en la matière avec la Communauté de Communes d'Hallencourt. Nous avions l'un et l'autre la compétence lorsqu'on a fusionné. J'étais ravi que dans les communes les plus rurales de mon ex-communauté de communes on puisse apporter le même niveau de service que ce qu'il y avait dans les communes les plus riches entre guillemets. Saint Valéry et Cayeux avaient certainement les moyens, peut-être que dans des communes plus modestes c'était plus difficile, c'était plus compliqué de trouver les moyens, la communauté d'agglomération l'a fait.

Je trouve que ces compétences-là qui sont si essentielles pour l'avenir de nos gamins, d'être porté par l'agglomération, c'est bien plus important, intéressant que n'importe quelle autre compétence. Là aussi, si on n'avait pas cette compétence, sur les dépenses de fonctionnement, on aurait beaucoup moins de dépenses de personnel. Ce n'est pas le choix qui a été fait en 2017.

Mais sur les dépenses de fonctionnement, ces trois chiffres-là, 1 755 000€ uniquement sur trois postes !

C'est dans les chiffres qui vous ont été communiqués et que vous avez certainement eu l'occasion de regarder.

Merci Monsieur le Président.

Monsieur MALLET demande la parole :

Je voudrais dire un mot sur la TLPE.

La différence entre 2023 et 2024, c'est très simple à comprendre.

En mars 2023, notre cheffé de Pôle a pris sa retraite, Nous avons embauché le 15 octobre 2023, une nouvelle responsable au niveau de l'économie. C'est pour cela que nous avons un décalage entre les calculs 2023 et 2024. Je peux l'assurer, en mois d'avril 2024, toutes les entreprises ont payé la TLPE, il n'y a pas d'argent dehors au niveau de la TLPE.

Monsieur WALRAVE demande la parole :

A mon tour de saluer l'excellent document de Madame Ayachi et du staff administratif.

Dans ce DOB 2024 et le budget 2025, il faut retenir les chiffres alarmants suivants :

La CAF négative, on parle de 2 121 000€, une première depuis 2017

Une CAF qui sera négative aussi en 2025 et 2026 selon les prévisions qui sont dans le document.

Une épargne brute à 2 978 799 qui ne permet plus de couvrir les annuités du capital de la dette qui sont aujourd'hui à 5 100 000 €.

Cette dette qui est elle aussi en constante augmentation et qui est très inquiétante.

Un taux d'épargne brute à 5.9%. Il est de 16.6% au niveau national et non pas de 8% comme vous le recommandez dans le document.

Un fonds de roulement négatif à moins 1 659 000€, il devrait être autour de 3 700 000

Un ratio de désendettements à 22.76 années, il est de 4.3 années au niveau national, j'ai là les chiffres à l'appui de la DGCL.

Un déficit d'investissement cumulé à 5 141 000€.

Des dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent toujours plus vite que les recettes.

Un recours à l'emprunt en 2025 à 7 845 000€ quand l'épargne brute continue de chuter. Ce recours à l'emprunt fera que les recettes d'investissement seront couvertes à 50 à 60%, quant au niveau national, le recours à l'emprunt est de 25%.

Alors là, tous les ratios importants du budget d'une collectivité sont au rouge vif.

Et en arrivant à la présidence en 2020, tous ces chiffres devaient s'améliorer.

Nous qui étions là depuis 2017, nous savions que votre discours était euphorique et utopique. Là, non seulement il ne s'améliore pas, mais il se dégrade. Le bilan du mandat est d'ores et déjà catastrophique.

Le plus étonnant est que les services de l'Etat vous laissent tranquilles. J'ai subi un rappel à l'ordre pour beaucoup moins que cela. Ma commune n'était pas dans une telle situation.

La situation de la CABS est très critique, malgré une réorganisation du service de collecte, une augmentation de la TEOM, une augmentation de la taxe GEMAPI, une rigueur sur les effectifs, une future redéfinition de la voirie, source de 3 millions d'euros de déficit.

La seule question qui vaille aujourd'hui est la validité, le sens de notre communauté d'agglomération.

L'Etat nous a obligé en 2017, avec la loi NOTRe, à un regroupement qui aujourd'hui est catastrophique pour nos ruralités. La seule bénéficiaire depuis 2017 est la ville d'Abbeville, avec une baisse de la dette de 1 816€ en 2016 à 625€ en 2018. La mise sous tutelle longtemps évoquée en 2016 a laissé place à des projets somptueux entre 2018 et 2024. Alors oui, nos ruralités sont les garantes de la bonne santé financière de la ville, pendant qu'elles, elles sont dans la galère. Monsieur le Président, vous n'y êtes pour rien, personne à votre place n'aurait fait mieux. Le plus grave est que si vous n'y êtes pour rien, vous n'y pouvez rien. La seule question qu'il convient de se poser c'est l'existence de la Communauté d'agglomération. L'Etat, en mettant en place notre Communauté d'Agglomération en 2017, devait effectuer un retour d'expérience et mettre fin rapidement au naufrage qui nous fait face. Toute la ruralité a beaucoup à gagner d'une suppression rapide de la Communauté d'Agglomération. Et je ne comprends pas ce discours de discordance. Vous parlez d'un budget transitoire, alors que dans ce même document fait par les services administratifs, on parle d'une dégradation qui sera aussi effective en 2025 et 2026. Je ne comprends pas cette discordance qu'il y a entre l'exécutif et les services administratifs.

Le Président reprend la parole :

Je ne vais pas répondre sur votre intervention. Juste par rapport à votre dernier propos sur la discordance dont vous parlez, c'est effectivement ce qui risque d'arriver si nous ne faisons rien. Donc vous verrez que nous allons faire des propositions qui ne seront pas plaisantes et qui nous permettront justement de faire face à cette difficulté.

Monsieur DELOHEN demande la parole :

Je n'ai malheureusement pas pu assister aux commissions finances qui se sont tenues à un moment bien précis. Donc, au risque de jeter un pavé dans la mare, je suis toujours un peu surpris que l'ensemble des élus impactés par les finances, ne soient pas davantage consultés. En effet, nous n'avons aucun intérêt, nous tous, les maires des communes rurales à voir les finances se dégrader, au risque de nous aspirer avec cette gestion. Les maires doivent toujours être associés aux travaux visant à améliorer, à façonner les futures dépenses budget de cette agglomération. Je ne souhaite pas remettre en cause qui que ce soit, certes, vous travaillez en permanence avec votre bureau, vous travaillez en permanence avec vos services, mais c'est de notre argent souvent dont on parle. Je suis toujours un peu surpris que nous ne soyons pas davantage réunis pour les finances, car à mon sens, c'est vital pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Nous avons besoin que cela se fasse bien, parce que moi, j'ai entendu parfois dire avec une mise sous tutelle, et bien moi, je n'ai pas envie que la commune d'Hallencourt soit mise sous tutelle, parce qu'ici il y a un problème. Je ne souhaite pas revenir sur les chiffres. Je ne me suis pas attardé trop dessus, je voulais juste vous dire que, tout à l'heure, le premier Vice-président a parlé de se sentir associé. Oui, nous nous sentons associés, mais encore faudrait-il l'être. Je n'ai pas le sentiment que nous y soyons autant que cela, se réunir c'est bien, mais se réunir tout au long de l'année, il me semble que ce serait beaucoup mieux. Les finances vont mal, nous en sommes tous conscients. Il est juste dommage de l'entendre et d'en reparler où il est vital, quand on va voter quelque chose. Nous sommes tous conscients, nous sommes tous des gens, des élus responsables quand il faut aborder des sujets. Nous voulons tous être associés aussi dans les dures décisions qui doivent être prises. Cela éviterait qu'aujourd'hui, nous ayons plus le sentiment de faire une réunion de commission plutôt qu'une réunion de conseil communautaire sur ce point-là. Je suis fortement perturbé avec cela. Je le dis et je maintiens ce que je dis depuis le début, je n'ai pas le sentiment que les finances soient mauvaises, parce que si tel était le cas, nous nous réunirions tout au long de l'année pour trouver des solutions. Vous savez tous, que mon conseil municipal et moi avons souhaité quitter l'agglomération, mais nous sommes et nous voulons être associés à travailler au bien-être et au meilleur de demain. Bien entendu je m'associe à certains propos qui sont tenus, mais encore faut-il que l'on ait le pouvoir de pouvoir éventuellement agir. On ne pourra pas tout faire sans casse, mais nous devons tous être associés dans ces décisions que vous allez être amenées à prendre parce que cela nous concerne, cela concerne nos finances et cela nous impacte au quotidien. Vous l'avez dit à plusieurs reprises, à la fois Monsieur le Président et Monsieur le premier Vice-président, nous sommes une association de maires, nous sommes tous concernés par ce qui arrive aujourd'hui et ce qui arrivera demain à la CABS. Nous voulons tous, je crois, nous en sortir. Permettez-nous au moins de pouvoir participer à cela de manière un peu plus active.

Le Président reprend la parole :

Message entendu. Nous allons regarder avec Stéphane Haussoulier, avec la DGS comment on pourrait par exemple mettre en place une sorte de comité de suivi des finances qui se réunirait peut-être en marge de cette commission finances mais qui permettrait en tout cas d'associer quelques maires à ce comité de suivi avec les membres du bureau.

Je ne fais pas d'objection à cette proposition.

S'il n'y a pas d'autres questions, prenons donc acte de ce débat d'orientation budgétaire et merci à toutes et à tous pour votre participation.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu les dispositions des articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,
- Vu la délibération N°2024-022 du 22 février 2024 adoptant le Règlement budgétaire et financier (RBF) par la collectivité,
- Vu le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire 2025 transmis à chaque membre du conseil d'agglomération,
- Considérant que ce rapport doit permettre aux élus de discuter des orientations budgétaires tout en étant informés de la situation économique et financière de la collectivité permettant ainsi d'éclairer leur choix lors des votes des Budget Primitifs,

Après en avoir entendu l'exposé par le Vice-président en charge des finances, Stéphane HAUS-SOULIER, et en avoir débattu, le Conseil d'agglomération,

- **Prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2025, sur la base d'un rapport portant sur les budgets de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme ;
- **Prend acte** des engagements pluriannuels déjà souscrits par la communauté d'agglomération de la Baie de Somme ;

MOTIONS - VŒUX

- 12) 2025.013 Vœu du Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, pour une régularisation des populations de cormorans et la suspension des prélèvements de civelles**

Vœu de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme

Séance du vendredi 28 février 2025

***Présenté par Pascal Demarthe,
Président de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme***

Pour la suspension des prélèvements de civelles

Classée parmi les espèces en danger critique d'extinction par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et sur la liste rouge des espèces en voie de disparition par l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel), l'anguille fait l'objet de programmes de sauvetage depuis 2007 sans amélioration de la ressource à ce jour.

Malgré les efforts déjà réalisés par les fédérations de pêche en eau douce (restriction des périodes de pêche, suppression de la pêche de nuit, suivis des populations et des biotopes) et l'investissement financier du Conseil départemental de la Somme pour l'installation de passes à civelles et tous migrateurs de Saint-Valery-sur-Somme à Daours pour un montant de 5 millions d'euros, ce ne sont pas moins de 90% des populations de civelles qui ont disparu depuis 1980.

Les opérations de repeuplement de civelles en Haute Somme constituent par ailleurs un non-sens biologique. Les alevins passent en effet directement de l'eau salée à l'eau douce sans phase d'adaptation. Le dispositif qui consiste à faire migrer cette espèce en camion est également une aberration environnementale.

Les scientifiques de l'IFREMER (Institut Français de recherche entièrement dédié à la connaissance de l'océan) préconisent par ailleurs une absence de capture des civelles pour le repeuplement.

Dans ce contexte, les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ont consenti des efforts financiers conséquents pour le repeuplement de leurs biefs. De son côté la Fédération Française de Pêche Sportive eau douce a exclu l'espèce anguille des prises autorisées lors des compétitions.

Malgré cela, la ressource piscicole est en constante diminution en raison du pillage par les cormorans qui en prélèvent 500 à 600 grammes par jour et par individu.

La surpopulation du cormoran impacte aujourd'hui l'ensemble du territoire national de façon catastrophique. De nombreux constats sur le terrain prouvent également que l'oiseau a étendu son territoire d'installation et qu'il se sédentarise.

Le Conseil d'État a ainsi rendu, le lundi 8 juillet 2024, une décision donnant raison à la Fédération Nationale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FNPF) et à son réseau, qui demandaient la restauration de la « régulation » du grand cormoran, en raison de son impact sur les peuplements piscicoles. La décision accordait alors un délai de 4 mois pour la prise d'un nouvel arrêté prévoyant ces tirs.

Depuis le 19 septembre 2022, le gouvernement avait en effet suspendu les tirs de « régulation » du grand cormoran sur les eaux libres. Il interdisait ce faisant aux préfets d'accorder des tirs de « régulation » pour protéger les poissons.

Pour motiver sa décision, le Conseil d'État a estimé que le gouvernement avait « *privé les préfets de la possibilité d'accorder des dérogations pour les eaux libres aux interdictions de destruction de grands cormorans* ». Il a donné quatre mois aux ministres de l'Agriculture et de la Transition écologique pour prendre un nouvel arrêté fixant des quotas départementaux de tirs pour leur régulation en eaux libres pour la période 2022-2025.

Après une mobilisation des associations et fédérations de pêches ainsi que de nombreux élus, la Ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et la Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ont signé un arrêté le 24 février 2025, publié au Journal officiel du 26 février 2025, visant à répondre à cette problématique.

Les tirs de cormorans autorisés pour la protection des poissons menacés sont désormais plafonnés à 20 % de l'effectif départemental. Des plafonds complémentaires pourront être fixés au niveau national.

Au regard de la situation vécue sur le terrain par les pêcheurs de notre territoire, la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme demande au gouvernement d'aller plus loin par la suspension des prélèvements de civelles.

Ce vœu sera adressé au Premier ministre, à la Ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, à la Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, aux députés de l'ouest de la Somme, aux sénateurs du département ainsi qu'aux présidents de groupes parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Monsieur DANTEN demande la parole :

Apparemment, dans le texte qui est présenté on a l'impression que le cormoran est le seul prédateur de la civelle. Or, ce n'est pas le cas. Le prédateur de la civelle est essentiellement l'homme, par sa pêche intensive qui est faite en Baie de Somme et dans tous les estuaires de France. Il y a pas mal de braconnages, avec des prix exorbitants, un trafic facile de civelles qui partent à destination de pays étrangers. Le problème du cormoran, alors effectivement, il se nourrit dans une moyenne de 500g de poisson tous les jours et il s'attaque à toutes les espèces dans le plan d'eau. Divers poissons, le gardon, la carpe, la tanche, le brochet et le cormoran s'en nourrit tous les jours. Donc il n'y a pas que le problème cormoran-civelle, il y a également le problème civelle avec pêcheur-braconnage.

Le Président précise que c'est bien ce qui est indiqué à la fin du document, on demande au gouvernement la suspension des prélèvements de civelles.

Monsieur BLONDIN :

Le cormoran c'est un grand prédateur de l'anguille. En protégeant la civelle, on va protéger et peut-être, on va revenir à des quotas de population de l'anguille.

Peut-être y a-t-il un problème rédactionnel, moi je n'ai pas compris comme cela.

On avait un double vœu qui est devenu un vœu simple puisque depuis deux jours, le journal officiel a publié l'arrêté du ministre, rétablissant le tir du cormoran au mois d'août.

Nos amis écologistes, les fédérations de la Charente et France Nature environnement vous le disent « l'espèce est en voie critique d'extinction. La marche suivante sera « espèce considérée comme éteinte à l'état sauvage »

Nous ne savons pas faire reproduire l'anguille en captivité. On n'a pas les conditions, on ne sait pas faire. Si on n'intervient pas, alors qu'il ne reste plus que 5% des populations, tout le monde le dit et personne n'agit

Après en avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération approuve à l'unanimité le vœu présenté par le Président (73 votants : 73 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAIN – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN BOUTROY – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – FROIS-SART-SENLIS – DORION)

POINT INFORMATIF

13) Liste des décisions du Président prises par délégation du conseil communautaire.

Au titre de l'année 2024 :

15/11/2024	2024.208	Complément à la grille tarifaire Office de Tourisme
19/11/2024	2024.209	Avenant n° 1 au marché « création d'un établissement d'accueil du jeune enfant à Abbeville » avec ML Architecture Urbanisme
22/11/2024	2024.210	Emprunt d'un montant de 2 000 000€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations
22/11/2024	2024.211	Avenants n° 1 et 2 au marché « Construction d'un pôle socio-culturel et sportif-Projet de renouvellement urbain-Quartier Soleil Levant » avec les entreprises : SAS SMAC, TECMIR, THEG, EEP, ATELIER MENUISERIES PELLETIER

26/11/2024	2024.212	Demande subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le projet « Rénovation énergétique de la cantine Cyrille Defaque – phase 2 » à Abbeville
26/11/2024	2024.213	Non attribué
27/11/2024	2024.214	Avenant n° 2 au marché 2022/04-02 « Requalification de l'entrée de quartier et de la route de Doullens, création d'un parvis, d'une voie de liaison et de parc de stationnement » du lot n° 2 « Paysagement Végétal » avec l'entreprise TRENCART.
29/11/2024	2024.215	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain.
2/12/2024	2024.216	Mise en œuvre des travaux de terrassement pour la mise à jour d'une buse couvrant le cours d'eau « La Maillefeu » avec l'entreprise Benjamin VISSE.
3/12/2024	2024.217	Demande subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le projet « Rénovation énergétique phase 2 du bâtiment administratif des affaires scolaires et enfance jeunesse » à Abbeville.
3/12/2024	2024.218	Mise en œuvre des travaux d'aménagement de la cour du local de l'équipe des cours d'eau Chaussée de Rouvroy avec l'entreprise EUROVIA
3/12/2024	2024.219	Demande de subvention au Conseil Départemental de la Somme pour le projet « Valorisation et aménagement du centre d'Elincourt, Hameau pittoresque » commune de Saint-Blimont
3/12/2024	2024.220	Demande de subvention au Conseil Départemental de la Somme pour le projet « Réalisation d'une bande cyclable le long de la RD 940 » commune de Lanchères
4/12/2024	2024.221	Attribution d'une subvention de 975 € à Mme Sabine VIART demeurant à Abbeville pour les travaux de rénovation énergétique, sur présentation des factures acquittées et notification de paiement de l'ANAH
5/12/2024	2024.222	Demande de subvention au titre du Fonds vert pour les opérations de démolition et d'étude du sol d'un crèche d'accueil de jeunes enfants à Abbeville.
9/12/2024	2024.223	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain
10/12/2024	2024.224	Marché de travaux à procédure adaptée pour la « création d'une aire de stationnement Boulevard des près à Abbeville » avec les entreprises : COLAS France, DEMOUSELLE, TRANCART Espaces Verts
10/12/2024	2024.225	Convention technique et financière avec le Conseil Départemental pour la réalisation des aménagements de traverse d'agglomération sur la RD 3 à FONTAINE SUR SOMME
10/12/2024	2024.226	Convention technique et financière avec le Conseil Départemental pour la réalisation des aménagements de traverse d'agglomération sur le RD 928 à ABBEVILLE
12/12/2024	2024.227	Transfert de crédits de chapitre à chapitre
16/12/2024	2024.228	Convention cadre avec l'association « Qualinat »
16/12/2024	2024.229	Contrat de service billetterie pour les organisateurs de sortie nature.
16/12/2024	2024.230	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain
16/12/2024	2024.231	Bail dérogatoire avec M. Philippe BERNARD pour un garage n° 2 situé 27 rue du Moulin Quignon à Abbeville
16/12/2024	2024.232	Bail dérogatoire avec M. et Mme LEKOUN pour un garage n° 5 situé 27 rue du Moulin Quignon à Abbeville

16/12/2024	2024.233	Bail dérogatoire avec M. Bruno LAMARRE pour un garage n° 6 situé 27 rue du Moulin Quignon à Abbeville
16/12/2024	2024.234	Bail dérogatoire avec Mme Florence PLANQUART pour les garages n° 8 et 11 situé 27 rue du Moulin Quignon à Abbeville
16/12/2024	2024.235	Cession de 2 bus à la société TOURS AUTOMOBILES DEPANN'80
17/12/2024	2024.236	Demande subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le projet « Mise en conformité, sécurité et accessibilité pour l'école des Beaux-Arts » à Abbeville
18/12/2024	2024.237	Mise à disposition, à titre gratuit, à l'association SMA un atelier situé au sein de l'ensemble immobilier Espace Voltaire, 213 bd Voltaire à Abbeville
18/12/2024	2024.238	Mise à disposition, à titre gratuit, à l'association ARCAVEM un local au sein de l'ensemble immobilier Espace Voltaire, 213 Bd Voltaire à Abbeville
18/12/2024	2024.239	Mise à disposition, à titre gratuit, à l'association ROCK MARIN'S un local dans l'ancienne maison de gardien du site ex Point P à BOISMONT
18/12/2024	2024.240	Non attribué
18/12/2024	2024.241	Non attribué
20/12/2024	2024.242	Marché de fournitures Lot 1 « produits issus de l'agriculture biologique et/ou en conversion » sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue de la "fourniture et livraison des denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires, au portage de repas à domicile, et autres services de la CABS" avec BIOCOOP RESTAURATION
20/12/2024	2024.243	Emplacements, à titre gracieux, pour le commerce ambulant des produits en vente sur le marché de la Maison des Marais de Longpré-les-Corps-Saints
20/12/2024	2024.244	Marché de fournitures Lot 2 « Produits issus de l'agriculture durable et des filières courtes » sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue de la "fourniture et livraison des denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires, au portage de repas à domicile, et autres services de la CABS" avec SAS SOMME PRODUITS LOCAUX
20/12/2024	2024.245	Marché de fournitures Lot 3 « Viande bovine, ovine et porcine » sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue de la "fourniture et livraison des denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires, au portage de repas à domicile, et autres services de la CABS" avec SOCOPA VIANDES
20/12/2024	2024.246	Marché de fournitures Lot 4 « Viande cuite réfrigérée sous vide et produits élaborés cuits sous vide » sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue de la "fourniture et livraison des denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires, au portage de repas à domicile, et autres services de la CABS" avec ESPRI ESTAURATION
20/12/2024	2024.247	Marché de fournitures Lot 5 « Charcuterie, salaison » sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue de la "fourniture et livraison des denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires, au portage de repas à domicile, et autres services de la CABS" avec SYSCO FRANCE.
20/12/2024	2024.248	Marché de fournitures Lot 6 « Volailles et lapins » sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue de la "fourniture et livraison des denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires, au portage de repas à domicile, et autres services de la CABS" avec CARLIER SARL.
20/12/2024	2024.249	Marché de fournitures Lot 7 « Poissons frais ou sous vide – Produits de la mer » sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue de la "fourniture et livraison des denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires, au portage de repas à domicile, et autres services de la CABS" avec ESPRI RESTAURATION.
20/12/2024	2024.250	Marché de fournitures Lot 8 « Produits laitiers et avicoles » sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue de la "fourniture et livraison des denrées alimentaires

		destinées aux cantines scolaires, au portage de repas à domicile, et autres services de la CABS" avec POMONA PASSION FROID.
20/12/2024	2024.251	Marché de fournitures Lot 9 « Produits surgelés » sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue de la "fourniture et livraison des denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires, au portage de repas à domicile, et autres services de la CABS" avec SYSCO FRANCE.
20/12/2024	2024.252	Marché de fournitures Lot 10 « PAIN – Viennoiseries et produits de pâtisserie traditionnelle » sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue de la "fourniture et livraison des denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires, au portage de repas à domicile, et autres services de la CABS" avec LA FOURNEE PICARDE.
20/12/2024	2024.253	Marché de fournitures Lot 11 « Epicerie » sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue de la "fourniture et livraison des denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires, au portage de repas à domicile, et autres services de la CABS" avec PRO A PRO DISTRIBUTION NORD SAS.
20/12/2024	2024.254	Marché de fournitures Lot 12 « fruits et légumes » sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue de la "fourniture et livraison des denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires, au portage de repas à domicile, et autres services de la CABS" avec la Sté CHARLET.
23/12/2024	2024.255	Emprunt d'un montant de 2 000 000,00 € auprès de la Banque Postale
27/12/2024	2024.256	Contrat de prestation de service du lundi 6 janvier 2025 au vendredi 30 mai 2025 en vue d'assurer le « transport d'enfants scolarisés dans des classes Ulis sur le territoire de la CABS » avec la société SARL Carrycare Service
30/12/2024	2024.257	Demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau Artois Picardie, de la Région Hauts-de-France et du Conseil Départemental de la Somme pour le projet « Etude du programme pluriannuel de restauration et d'entretien du réseau hydrographique de l'Abbevillois ».
30/12/2024	2024.258	Demandes de subvention DETR et DSIL pour le projet « Réfection et valorisation de la Maison des Marais » de la commune de Longpré-Les-Corps-Saints.
30/12/2024	2024.259	Mise en œuvre des travaux d'équipement d'un poste de pompage de la rivière Ancien Canal Marchand à Abbeville avec l'entreprise VEOLIA
31/12/2024	2024.260	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain

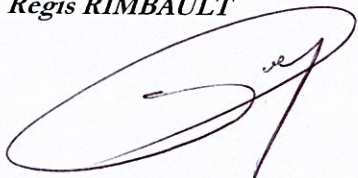
Au titre de l'année 2025 :

02/01/2025	2025.01	Demande de subvention auprès de l'Etat-Politique de la Ville, 2 500 € pour l'année 2025, afin de développer des actions visant à améliorer l'éducation nutritionnelle des publics en situation de précarité
02/01/2025	2025.02	Demande de subvention auprès de l'Etat-Politique de la Ville, 8 700 € pour l'année 2025, afin de mettre en place une action de sensibilisation au dépistage du cancer du sein
02/01/2025	2025.03	Demande de subvention auprès de l'Etat-Politique de la Ville, 2 000 € pour l'année 2025, afin de développer des actions visant à améliorer l'accès à la prévention des enfants en milieu scolaire
02/01/2025	2025.04	Demande de subvention auprès de l'Etat-Politique de la Ville, 2 500 € pour l'année 2025, afin de développer des actions visant à augmenter le taux de participation aux dépistages organisés des cancers

02/01/2025	2025.05	Demande de subvention auprès de l'Etat-Politique de la Ville, 3 000 € pour l'année 2025, afin de former les professionnels intervenants auprès des enfants, des adolescents et des jeunes parents, de mettre en place des interventions favorisant l'éducation aux écrans
02/01/2025	2025.06	Non attribué
02/01/2025	2025.07	Avenant n° 3 au marché n° 2022/04 lot 1 « VRD » dans le cadre du PRU 3Requalification de l'entrée de quartier et de la route de Doullens, création d'un parvis, d'une voie de liaison et de parc de stationnement avec l'entreprise COLAS
02/01/2025	2025.08	Avenant n° 1 au marché n° 2023/14 « La rue de la Libération à Longpré les Cors Saints » avec l'entreprise COLAS
02/01/2025	2025.09	Complément à la Grille tarifaire de l'OT relatif à la billetterie « Rando-Nature »
06/01/2025	2025.10	Demandes de subvention DETR et DSIL pour le projet « Extension de la caserne de gendarmerie de Saint-Valery-sur-Somme »
06/01/2025	2025.11	Demande de subvention ADEME dans le cadre de l'AMI « Soutien à l'innovation sur les contenants alimentaires réemployable pour la restauration collective »
06/01/2025	2025.12	Renouvellement des conventions de partenariat avec l'Association des Chemins de Fer de la Baie de Somme pour 2025 : « Découverte de Cayeux » et « Grand Tour à Saint Valery »
08/01/2025	2025.13	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain
10/01/2025	2025.14	Demandes de subvention DETR et DSIL pour le projet « Réfection et valorisation de la Maison des Marais » de la commune de Longpré-Les-Corps-Saints
13/01/2025	2025.15	Contrat avec l'AMEVA pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude de programmation et du dossier réglementaire préalables à la mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau et fossés gérés par la CABS 2027.2031
13/01/2025	2025.16	Demandes de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour le projet « Mise en place de vidéosurveillance au local technique des cours d'eau et GEMAPI » à Abbeville
13/01/2025	2025.17	Demandes de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour le projet « Installation de panneaux photovoltaïques sur le local technique des cours d'eau et GEMAPI » à Abbeville

Fin de séance à 20h00.

Le Secrétaire de séance
Régis RIMBAULT



Le Président de la C.A.B.S
Pascal DEMARTHE

